



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 30 SEPTEMBRE 2026

OBJET : SERVICES MUNICIPAUX ET RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS
MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS
Création d'emplois permanents

N°2026_111

Date d'affichage de la liste des délibérations : **6 octobre 2026**

Date de transmission en Préfecture : **6 octobre 2026**

Date de mise en ligne : **6 octobre 2026**

Date de la convocation du Conseil municipal : **22 septembre 2026**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Lionel CATRAIN**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Sébastien FRANÇOIS - Valérie GRILLON - Claude MARCOLET - Agnès BÉRAL - Lionel CATRAIN - Christophe REBOUL - Agnès SÉNÉCLAUZE - Solange VENDITTELLI - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Jean-Michel RIVIER - Christophe GALLAY - Laurent MACON - Olivier CAPEL - Anne-Sixtine DE SAINT-GEORGE - Anne JUSTIN - Franck COLLAS - Nadine CARRION - Christelle RIVAT - Cynthia CHABERT - Erwan LE SAUX - Xavier FRANCO - Omar KLAÏ - Yeabsera RAVET - Christiane CONSTANT - Didier DUBOIS - Odile MIRGUET

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Laurence BEUGRAS (à Solange VENDITTELLI) - Jean PETIT (à Agnès BÉRAL) - Carole COGNARD (à Nadine CARRION) - Marie DELAHAYE (à Claude MARCOLET)



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 30 SEPTEMBRE 2026

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le tableau des emplois permanents,

La commission n°2 « Solidarité, enfance, jeunesse et administration générale » a vu le dossier le 23 septembre 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

Par 32 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention, 0 non-participations, délibère pour

- DIRE que compte tenu de la vacance d'emplois permanents et des réorganisations de service induites au sein de la Direction des affaires culturelles et des services périscolaires et restauration scolaire de la Direction enfance jeunesse sport et vie associative, des créations d'emplois permanents sont nécessaires
- AUTORISER la création de trois emplois permanents comme suit :
 - Un emploi permanent à temps complet (100%) dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux, catégorie C, filière administrative à compter du 1er octobre 2026 :
 - Grades ouverts : adjoint administratif (C1), adjoint administratif principal de 2ème classe (C2), adjoint administratif principal de 1ère classe (C3)
 - Quotité de travail : temps complet – 35 heures hebdomadaires (100%)
 - Mission globale : assurer l'accueil et l'assistance administrative de la billetterie et des spectacles du Briscopes et de la Direction des affaires culturelles
 - Un emploi permanent à temps non complet de 24 heures 30 minutes hebdomadaires dans le cadre d'emplois des animateurs territoriaux, catégorie B, filière animation à compter du 1er octobre 2026 :
 - Grades ouverts : animateur (B1), adjoint animateur principal de 2ème classe (B2), animateur principal de 1ère classe (B3)
 - Quotité de travail : temps non complet – 24 heures 30 minutes hebdomadaires (70%)
 - Mission globale : assurer la direction d'accueil de loisirs d'un établissement scolaire, manager l'équipe périscolaire de l'établissement sur les temps du matin, midi et du soir
 - Un emploi permanent à temps non complet de 28 heures hebdomadaires dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, catégorie C, filière technique à compter du 1er janvier 2027 :
 - Grades ouverts : adjoint technique (C1), adjoint technique principal de 2ème classe (C2), adjoint technique principal de 1ère classe (C3)
 - Quotité de travail : temps non complet – 28 heures hebdomadaires (80%)
 - Mission globale : agent de restauration en charge d'assurer la préparation des repas scolaires, le service et le nettoyage des espaces du restaurant



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 30 SEPTEMBRE 2026

- AUTORISER la création de ces emplois permanents, leur inscription au tableau des emplois permanents ainsi que l'inscription au budget des crédits nécessaires correspondant à ces emplois
- INDiquer que les modalités indemnitaires de ces emplois seront les suivantes :
 - Régime indemnitaire appliqué conformément à la délibération n°2025-034 en date du 15 avril 2025
- AUTORISER le recrutement sur ces emplois permanents d'agents contractuels pour pourvoir cet emploi en cas de vacance de poste, sur le fondement des articles L.332-8 à L.332-14 du code général de la fonction publique et de la loi n°2019-828 du 6 août 2019

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire
Lionel CATRAIN

Pour copie conforme

Le Maire
Serge BÉRARD

